

Image not found or type unknown



Litige difference proposition contrat

Par **tofy0**, le **18/12/2010** à **16:27**

bonjour
sur ma proposition d'assurance mutuelle que j'ai renvoyée signée la cotisation était de 96.67 euros et sur le contrat que je dois renvoyer signé la cotisation est de 99.42 euros.
suis-je engagé ? ou puis-je dénoncer ce contrat : si oui comment le faire légalement.
merci pour votre aide